

Nouméa, le

31 JUIL. 2013

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Le chef de service

Service Industrie

à

Direction du foncier et de l'aménagement (DFA)
BP 17 022
98862 NOUMEA CEDEX

1ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Téléphone :
27 02 30

Télécopie :
27 23 45

Objet : Demande de permis de construire modificatif formulée par Vale NC SAS

Réf : Dossier n°98817 2011 00112 01

Madame, Monsieur,

Par bordereau n° 2013-21391/DFA-SU, vous m'avez transmis pour avis, la demande de permis de construire modificatif présentée par la société Vale Nouvelle-Calédonie concernant les modifications apportées au nouveau centre d'intervention d'urgence situé sur le site de l'usine de Vale Nouvelle-Calédonie - commune du Mont-Dore.

N° CS13-3160-SI-1937
DIMENC

Les modifications concernent, notamment, la construction de deux débourbeurs/séparateurs d'hydrocarbures au lieu de trois initialement prévus, pour le traitement des eaux usées du centre d'intervention d'urgence.

J'émet un avis favorable quant aux modifications apportées au système d'assainissement sous réserve que le dimensionnement des débourbeurs/séparateurs permette de respecter l'article 3.4 des prescriptions techniques annexées à l'arrêté d'autorisation d'exploiter n°1467-2008/PS du 9 octobre 2008 imposé à l'exploitant Vale Nouvelle-Calédonie SAS.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Le Chef du service de l'industrie
Inspecteur des installations classées



Justin PILOTAZ